

Le président PS du conseil général, devenu actionnaire de la banque, veut dénoncer les prêts toxiques

# Troussel s'invite chez Dexia

**P**our dénoncer les emprunts toxiques, les deux élus PS sont devenus petits porteurs. Demain matin, le président du conseil général de Seine-Saint-Denis, Stéphane Troussel, et le député-maire d'Asnières (Hauts-de-Seine), Sébastien Pietrasanta, prendront le Thalys, direction Bruxelles. Après avoir acheté des actions de la banque Dexia « à titre personnel » il y a quelques jours, ils entendent bien prendre la parole lors de l'assemblée générale extraordinaire au cours de laquelle les actionnaires doivent se

prononcer sur une augmentation du capital. Un « ultime moyen », selon eux, de renégocier les emprunts dits « toxiques » contractés auprès de la banque par leurs collectivités. Ceux-ci plombent toujours les finances de la Seine-Saint-Denis même si leur poids est passé de 93 % de l'encours de la dette en 2008 à 65 % aujourd'hui (dont 35 % pour la seule Dexia). Une dette qui vient de dépasser le milliard d'euros.

« Les élus rappelleront à Dexia sa part de responsabilité et lui demanderont de revenir à la table des négocia-

tions afin qu'une solution soit trouvée ensemble pour sortir de l'asphyxie financière dans laquelle sont plongées les collectivités », expliquent-ils dans un communiqué.

Car Stéphane Troussel, comme Sébastien Pietrasanta, a le plus grand mal à négocier avec la banque francobelge. « C'est la banque la moins encline à revoir ses taux. Ou alors à des conditions inacceptables », déplore-t-on au conseil général du 93. Depuis février 2011, le département a attaqué onze contrats d'emprunts, dont trois pour la seule Dexia, et un premier dé-

libéré est attendu en février. En mai dernier, le maire d'Asnières avait déposé une plainte au pénal contre la banque pour « publicité trompeuse et pratique commerciale trompeuse ». Et en septembre il a assigné Dexia Crédit local au tribunal de Nanterre pour obtenir la nullité d'un contrat d'emprunt indexé sur le cours du change dollar contre yen dont le taux est passé de 4,50 % à 8,34 %, soit un surplus de 380 000 €. Jusqu'ici, la banque Dexia n'a eu à subir aucune décision de justice défavorable.

JULIEN DUFFÉ